Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20261104-D69_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 4 novembre 2026 à 19h30 sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire
Etaient présents: ARMAND Régine, BELLANDE Stéphanie, BESSON Etienne (pouvoir de D. Lebois), BRODARD Frédéric, CADE Jean-Luc, de COURTIVRON Hugues, HYBOIS Lucas, LABBE Jean-Pierre, PAUGAM BERGOT Françoise, TANNEAU Claire, TARDIF Sandrine, TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, VAUDOUR Isabelle (pouvoir de F. Valembois), VOLUER Mélanie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Etai(en)t excusé(s) : BLANC Nathalie, GARIN Julien, LEBOIS Daniel (pouvoir à E. Besson), VALEMBOIS Fanny (pouvoir à I. Vaudour),
Secrétaire : HYBOIS Lucas

N°69/2026 — Photothèque : convention avec Rennes-Métropole pour service de prêt

Madame ARMAND, Maire, informe l'assemblée municipale que les Champs Libres, établissement culturel géré par Rennes Métropole, ont développé depuis plusieurs années un axe photographique s'appuyant à la fois sur la très riche collection du Musée de Bretagne (13 000 tirages et environ 700 000 négatifs) ainsi que sur une programmation annuelle de 7 à 10 expositions de photographes contemporains, avec comme objectif de devenir acteur majeur en matière photographique à l'échelle régionale et nationale.

Dans ce cadre, la mise en place d'une **photothèque**, service de prêt de photographies au sein de la Bibliothèque de Rennes Métropole installée aux Champs Libres, s'inscrit pleinement dans les ambitions des Champs Libres.

Afin de poursuivre la diffusion des ressources sur le territoire, le développement de ce service dans les bibliothèques des communes de la métropole est apparu comme un des leviers pour renforcer la solidarité territoriale. La Chapelle Thouarault est une des deux premières communes, avec La Chapelle Chaussée, dans laquelle est mise ne place ce service.

Une convention doit être passée entre Rennes-Métropole et la Commune pour l'ouverture de ce service, avec la mise à disposition de 50 photographies destinées au service de prêt, et du mobilier de présentation dédié, pour une durée de 5 ans reconductible deux fois. La mise à disposition par Rennes-Métropole est effectuée à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :
- autorise la signature par Madame La Maire ou son Adjointe déléguée de la convention exposée ci-dessus, et dont le projet est annexé à la présente délibération

La Maire

Régine ARMAND

Le Secrétaire

Lucas HYBOIS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à La Chapelle Thouarault